

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 FEVRIER 2010**

Délibération
n° 2010.02.016

**Education à
l'environnement -
convention de
partenariat avec
l'association charente
nature, fédération de
pêche de la charente,
inspection
académique, C.A.U.E
et maisons
paysannes**

LE ONZE FEVRIER DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 janvier 2010**

Secrétaire de séance : Nadine GUILLET

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel BRONCY à Maurice HARDY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE

Excusé(s) représenté(s) :

Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Janine GUINANDIE par Djillali MERIOUA, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Alain PIAUD par Michèle ITANT

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Cyrille NICOLAS

ENVIRONNEMENT / ECO-CONSEIL	Rapporteur : Monsieur DOLIMONT
-----------------------------	--------------------------------

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CHARENTE NATURE, FEDERATION DE PECHE DE LA CHARENTE, INSPECTION ACADEMIQUE, C.A.U.E ET MAISONS PAYSANNES
--

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation des publics scolaires à l'environnement, le GrandAngoulême a regroupé ses différentes actions dans une convention de partenariat avec l'association Charente nature, la Fédération de pêche de la Charente et l'inspection d'académie.

Il est proposé de :

- Renouveler les programmes pédagogiques sur l'environnement pour l'année 2010 et d'y intégrer le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E.) et Maisons Paysannes de Charente comme nouveaux partenaires sur le programme expérimental de sensibilisation au changement climatique.
- Renouveler la délégation de la partie animation sur les sites de l'Ecopôle, de l'UIOM et de la déchèterie de La Couronne à l'association Charente Nature.

Le coût prévisionnel de la participation du GrandAngoulême s'élève à 37 146 € soit :

Charente Nature : 35 406 €

- Programme sur les déchets (Rouletaboule) : 4 608 € pour 8 classes participantes.
- Programme sur l'eau (Ricochets) 8 376 € pour 12 classes.
- Programme sur les milieux naturels : 9 630 € pour 10 classes.
- Expérimentation programme pédagogique sur le changement climatique : 2 232 € pour 3 classes.
- Animation des retransmissions scolaires avec 2 animateurs sur 5 jours : 2 150 €.
- Animation sur les sites de l'Ecopôle et de La Couronne (UIOM et déchèterie) par Charente Nature pour les publics scolaires et jeunes hors temps scolaire (MJC, CSCS...) : 8 410 € pour un estimatif de 70 groupes en 2010

Fédération de pêche : 960 €

- Animation Fédération de Pêche sur l'espace « anim'eau » : 960 € pour 12 classes.

Point Info Energie du C.A.U.E. : 300 €

- Animation du conseiller du Point Info Energie du C.A.U.E dans le cadre du programme pédagogique sur le changement climatique : 300 € pour 1 classe et 2 demi-journées d'intervention.

Maisons Paysannes de Charente : 480 €

- Animation de Maisons Paysannes de Charente dans le cadre du programme pédagogique sur le changement climatique : 480 € pour 1 classe et 2 demi journées d'intervention.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 15 janvier 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER les conventions de partenariat relatives aux programmes pédagogiques et d'animation sur les sites de traitement du GrandAngoulême .

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6288 – rubrique 830

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 février 2010	<u>Affiché le :</u> 15 février 2010